



Bulletin Veille Europe n°72 Janvier 2018

SOMMAIRE

Institutions de l'UE.....	3
Conseil de l'UE / Présidence bulgare du Conseil de l'Union européenne à partir de Janvier 2018	3
Conseil de l'UE / Réunion informelle des ministres des Affaires intérieures et de la Justice – 25-26 janvier 2018	5
Conseil de l'UE / Négociations sur la réforme de la directive « Blue Card ».....	5
Conseil de l'UE / Négociations sur les procédures de retour pour les ressortissants éthiopiens	5
Conseil de l'UE / Révision des chapitres 1 à 3 du Règlement Dublin par le Conseil de l'UE	6
Conseil de l'UE et Parlement européen / La Décision (UE) 2018/8 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 pour la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour faire face aux défis actuels liés à la migration, à l'afflux de réfugiés et aux menaces pesant sur la sécurité	6
Parlement européen / Réunion interparlementaire au sein de la Commission LIBE sur la migration légale et l'intégration des réfugiés.....	6
Parlement européen / Publication de deux rapports d'analyse comparée des systèmes d'intégration en Union européenne	7
Commission européenne / Stratégie de l'Union européenne à l'égard de l'Irak.....	7
Commission européenne / Publication d'un manuel sur l'usage des fonds européens pour l'intégration des personnes issues de l'immigration	8
Agences et organes de l'UE	8
Frontex / Communiqué sur les flux migratoires en 2017	8
Bureau européen d'appui en matière d'asile / Publication d'un rapport sur les réseaux en Afghanistan	8
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne / Cap sur 2018	9
Institutions européennes.....	9
OCDE / 1 ^{er} Forum International sur les statistiques relatives aux migrations	9
Juridictions européennes.....	9
Cour européenne des droits de l'Homme / Publication de nouvelles fiches thématiques	9
Autres actualités européennes	9
Pays du Sud de l'UE (Med7) / 4 ^{ème} Sommet – 10 janvier 2018	9
Sommet franco-britannique – 18 janvier 2018 / Déclaration conjointe et nouveau traité sur Calais	10
Organisations des Nations unies.....	11
Secrétaire Général des Nations Unies / Publication du rapport du Secrétaire général sur les migrations..	11
HCR / Publication d'un rapport sur le droit à l'unité de la famille pour les réfugiés	11
OIM / Publication d'un rapport sur la vulnérabilité des migrants au trafic d'êtres humains et à l'exploitation sur les routes migratoires de la méditerranée centrale et orientale	12
OIM / Publication des données sur les arrivées de migrants par la méditerranée en 2017	12
Organisations de la société civile.....	12
ECRE / Publication d'un rapport sur le Fond européen FAMI – « Follow the Money »	12



ECRE / Publication d'une note sur le manque de données et les réformes nécessaires dans le suivi statistiques sur l'asile	13
AIDA / Publication des statistiques 2017 sur l'asile en Union européenne	13
European Migration Network / Publication d'un rapport sur les mouvements migratoires de long de la méditerranée.....	14
Université de Cambridge / Publication d'un rapport sur la modélisation du trafic d'êtres humains sur les migratoires le long de la méditerranée	14
Migration Policy Institute / Publication d'un rapport sur les accords européen de partenariats de migration	15
CICR / Publication d'un rapport sur les vulnérabilités et la protection des migrants	15
Focus nationaux	15
France / Publication par l'OFPPRA des données de l'asile en 2017	15
France / Nomination d'un délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés.....	15
Allemagne / Maintien de la suspension de la réunification familiale pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire	16
Royaume-Uni / Publication d'un rapport du Comité des Affaires internes sur la politique migratoire	16
Danemark / Retrait du programme de réinstallation du HCR	17
Hongrie / Propositions de lois pour taxer les ONG qui aident les migrants	17
Ecosse / Le gouvernement envisage de donner le droit de vote aux réfugiés qui vivent en Ecosse.....	17

Institutions de l'UE

Conseil de l'UE / Présidence bulgare du Conseil de l'Union européenne à partir de Janvier 2018

La présidence bulgare du Conseil de l'UE a été officiellement lancée le jeudi 11 janvier. Le Président de la Commission européenne Juncker et le collège des commissaires sont allés à Sofia pour assister à la cérémonie d'ouverture de la présidence bulgare. Les commissaires ont participé à des réunions avec le gouvernement bulgare sur les différentes priorités notamment sur les relations extérieures, la sécurité, la défense, les migrations et la justice. Pour rappel, la Commission européenne a adopté une feuille de route qui prévoit que l'ensemble de la révision du RAEC soit finalisée pour Juin 2018. C'est donc une présidence particulièrement stratégique pour l'asile au niveau européen.

« Le programme du trio »

La Bulgarie débute sa présidence du Conseil de l'Union européenne pour les 6 prochains mois. Cette présidence de 6 mois s'intègre dans « **un programme du trio** » qui réunit trois Etats membres sur une période de 18 mois. Durant cette période, les Etats du trio élaborent un programme et travaillent en étroite collaboration pour assurer la continuité des travaux de Conseil et fixent les objectifs à long terme. Actuellement, les pays du trio sont l'Estonie, la Bulgarie et l'Autriche. **Leur programme se focalise sur la sécurité des frontières extérieures de l'UE, la croissance économique et la compétitivité.**

En matière de migration, le programme du trio s'attache en priorité à la réalisation de progrès dans la gestion des migrations, dans leur dimension tant intérieure qu'extérieure. Sur base de l'agenda européen en matière de migration, les efforts doivent être poursuivis pour traiter les aspects à long terme des migrations. Un accent particulier est mis sur l'amélioration des fonctionnalités et de l'interopérabilité des systèmes informatiques à grande échelle existants (Eurodac, système d'information Schengen, système d'information sur les visas et système européen sur les casiers judiciaires) et l'introduction de nouveaux systèmes (entrée/sortie, ETIAS).

Le programme prévoit également de :

- continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à **gérer efficacement les migrations** et assurer **une réaction coordonnée le long de toutes les routes**
- **renforcer les frontières extérieures de l'UE**, assurer une politique efficace en matière de retour et s'attaquer aux causes profondes
- **parachever la réforme du régime d'asile européen** commun visant à mettre en place un régime d'asile et de migration stable, efficace et équitable, prévoyant un partage des charges fondé sur un véritable sens de la solidarité et de la responsabilité
- **renforcer la coopération avec les pays tiers afin de prévenir les franchissements illégaux de frontières et d'aider les personnes ayant besoin d'une protection dès avant l'entrée dans l'UE**
- réfléchir au rôle que joue la migration légale dans le développement et les performances économiques de l'Union, dans le contexte notamment de **la mise en œuvre du plan d'action de La Valette et de la révision de la directive carte bleue**
- **renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit** (cadre de partenariat pour les migrations).

La présidence bulgare – Janvier à Juin 2018

Son ouverture officielle se fera le 11 janvier 2018. Il y a 4 priorités pour la présidence :

- l'avenir de l'Europe et les jeunes
- les Balkans occidentaux

- la sécurité et la stabilité
- l'économie numérique.

Les enjeux migratoires s'intègrent dans les priorités de sécurité et de stabilité. La présidence bulgare travaillera pour « *des solutions durables et équitables en matière de politique d'asile, pour des politiques efficaces en matière de retour et de réadmission, pour une approche équilibrée envers les mesures à court terme et celles à long terme, orientée vers la source du problème en matière de migration, et non pas uniquement vers ses effets.* » Une partie importante des efforts sera consacrée notamment à la sécurité, en mettant l'accent sur le **renforcement du contrôle des frontières, l'échange d'informations entre les différentes autorités et sur la prévention.**

Dans son programme, la Bulgarie détaille ses priorités dans la formation du Conseil de l'UE. Dans le Conseil « Justice et Affaires intérieures », elle adopte une approche globale pour la gestion des migrations. Elle s'emploiera « *à élaborer et à mettre en œuvre des mécanismes qui permettent réellement d'améliorer la sécurité des citoyens de l'UE, de renforcer les contrôles aux frontières et de gérer plus efficacement les processus migratoires; nous poursuivrons les travaux consacrés à la réforme du régime d'asile européen commun, reposant sur les principes de responsabilité commune et de réelle solidarité.* » Elle souhaite œuvrer « *en faveur d'une coopération étroite et d'un dialogue pragmatique avec les pays tiers d'origine et de transit. La politique en matière de retour est essentielle, et tous les instruments envisageables seront mis à profit pour améliorer la coopération dans le domaine de la réadmission.* »

En matière de migration légale, « *dans le cadre des efforts visant à améliorer la gestion des processus migratoires par une meilleure organisation des voies de migration légale, la présidence s'attachera à faire progresser les travaux sur la directive carte bleue.* » Elle souhaite moderniser la politique de l'UE en matière de visa en dégageant un accord au sein du Conseil sur la proposition de modification du code des visas.

Le jeudi 11 janvier, une présentation des priorités de la présidence bulgare a été également faite devant la Commission libertés civiles du Parlement européen :

- Les priorités de la présidence sont les suivantes : mieux gérer les problèmes migratoires, renforcer la situation des citoyens européens, renforcer nos frontières, une meilleure gestion des frontières a des effets directs sur la migration et la sécurité de l'UE.
- L'objectif est de trouver des solutions communes qui permettront à l'UE d'être plus stable et unie.
- La présidence va continuer à avoir une approche globale, en réfléchissant à l'aspect interne et externe, notamment en continuant à coopérer avec les pays voisins, en se concentrant sur les questions de retour et sur toutes les routes migratoires. Les questions extérieures devront toujours être liées aux mécanismes intérieurs de l'UE. La présidence va se concentrer sur la réforme du RAEC, pour qu'il y ait des avancées importantes dans les 6 prochains mois, notamment sur le règlement Dublin. Un meilleur équilibre entre la responsabilité et la solidarité doit être trouvé. L'objectif est d'avoir un système plus efficace et plus résistant aux problèmes.
- Le dossier le plus important pour les ministres de l'intérieur sera la réforme du RAEC.
- Une autre priorité sera de renforcer la sécurité pour les citoyens européens en renforçant les frontières extérieures, en luttant contre le terrorisme, contre le crime organisé et contre la radicalisation. Pour cela, l'interopérabilité sera une priorité pour la présidence.
- Pour la gestion des frontières, la présidence est d'avis que la zone Schengen devrait revenir à une situation normale avec la mise en place de nouveaux systèmes de contrôles aux frontières notamment.

Pour en savoir plus

Le programme du trio : <https://eu2018bg.bg/fr/trio-programme>

Le programme de la présidence de la Bulgarie : <https://eu2018bg.bg/fr/programme>

Vidéo de la présentation des priorités de la présidence bulgare à la Commission LIBE : <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/fr/committees/video?event=20180111-0830-COMMITTEE-LIBE>

Conseil de l'UE / Réunion informelle des ministres des Affaires intérieures et de la Justice – 25-26 janvier 2018

Une réunion informelle des ministres des affaires intérieures et de la justice s'est organisée à Sofia le 25 et 26 janvier. Le 25 janvier, la réforme du RAEC a fait l'objet d'une session de travail le matin, et la gestion des frontières et la sécurité ont été discuté l'après-midi. Le HCR et le Parlement européen étaient également présents à la réunion.

Ce fut donc l'occasion de reprendre les dossiers de négociations de la présidence estonienne. A la conférence de presse, il a été relevé que les négociations les plus difficiles ne seront pas traitées au niveau des ministres mais au plus haut niveau politique. Le Commissaire Avramopoulos a rappelé sa volonté d'introduire plus de solidarité entre les Etats membres.

Aucun compte rendu écrit de la réunion n'est disponible.

La prochaine réunion des ministres de l'intérieur aura lieu le 8-9 mars.

Pour en savoir plus

Conférence de presse : <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/event/informal-meeting-of-justice-and-home-affairs-ministers-janua-199de/press-conference-part-1-199e2>

Conseil de l'UE / Négociations sur la réforme de la directive « Blue Card »

Dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration, la Commission a proposé une réforme de la directive sur la « Blue Card » pour attirer des migrants hautement qualifiés. Cette réforme prévoit d'appliquer ce dispositif aux bénéficiaires de la protection internationale, mais pas au demandeur d'asile (comme demandé par le Parlement européen). Elle prend une place importante dans la politique de migration légale de l'UE et de mise en place de voies légales d'accès. Le document diffusé par Statewatch fait état des négociations particulièrement difficiles entre le Conseil de l'UE et le Parlement européen. Compte tenu du blocage dans les négociations, la présidence du Conseil a proposé différents compromis sur les dispositions les plus débattues notamment sur la reconnaissance obligatoire des compétences du migrant.

Pour en savoir plus

Etat des négociations sur la directive « Blue Card » : http://www.statewatch.org/news/2018/jan/eu-council-legal-migration-sop-15699-17.pdf?utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=d8592464b7-EMAIL_CAMPAIGN_2018_01_10&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-d8592464b7-422317561

Conseil de l'UE / Négociations sur les procédures de retour pour les ressortissants éthiopiens

Un accord est en cours de validation sur des procédures de retour pour les éthiopiens en situation illégale en UE. Cet accord est le fruit des négociations avec les autorités éthiopiennes. Le Comité COREPER du Conseil de l'UE doit l'étudier et l'approuver.

Pour en savoir plus

http://www.statewatch.org/news/2018/jan/eu-council-regugees-return-ethiopians-15762-17.pdf?utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=d8592464b7-EMAIL_CAMPAIGN_2018_01_10&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-d8592464b7-422317561

Conseil de l'UE / Révision des chapitres 1 à 3 du Règlement Dublin par le Conseil de l'UE

Une copie de la révision du règlement Dublin, des chapitres 1 à 3, par le Conseil de l'UE a été diffusée sur Statewatch. Ce document se base sur les discussions engagées sous la présidence slovaque, maltaise et estonienne et bulgare.

Plusieurs pays ont indiqué qu'ils avaient à ce stade une réserve d'examen parlementaire par rapport à ce texte : République tchèque, Espagne, Croatie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Pologne, Slovaquie et Royaume-Uni.

Le compromis en cours serait d'introduire différentes règles selon les circonstances.

- En circonstances normales, les procédures suivantes sont facultatives :
 - o La procédure d'inadmissibilité s'il existe un pays tiers qui est considéré comme le premier pays d'asile, ou si un pays tiers est considéré comme sûr pour le demandeur. L'article fait référence à l'article 36 du règlement Procédure.
 - o Accélération de la procédure (suppression de la mention « procédure accélérée ») en cas de pays d'origine sûr, et si le demandeur est un danger pour la sécurité nationale/ordre public
- En circonstances difficiles :
 - o Ces deux procédures sont obligatoires avant d'appliquer le critère de détermination de l'Etat membre responsable

Pour en savoir plus

Document interne du Conseil de l'UE : <http://www.statewatch.org/news/2018/jan/eu-council-Dublin-Chapter-II-15991-17.pdf>

Conseil de l'UE et Parlement européen / La Décision (UE) 2018/8 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 pour la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour faire face aux défis actuels liés à la migration, à l'afflux de réfugiés et aux menaces pesant sur la sécurité

La décision a été publiée le 6 janvier pour la mobilisation de l'instrument de flexibilité aux fins de financement de mesures budgétaires immédiates pour faire face aux défis actuels liés à la migration, à l'afflux de réfugiés et aux menaces pesant sur la sécurité. 837 241 199 euros alimenteront ce fonds, il comprendra « les montants du fonds de solidarité de l'UE et du fonds européen d'ajustement à la mondialisation qui ont été annulés les années précédentes et qui sont mis à la disposition de l'instrument de flexibilité. » Les fonds seront répartis de 2018 à 2021.

Pour en savoir plus

Décision (UE) 2018/8 : <http://www.europeanmigrationlaw.eu/documents/Decision%202018-8-InstrumentFlexibilite.pdf>

Parlement européen / Réunion interparlementaire au sein de la Commission LIBE sur la migration légale et l'intégration des réfugiés

Le 24 janvier 2018, toute la journée, la Commission LIBE du Parlement européen a organisé une rencontre avec les parlementaires nationaux sur les voies légales d'accès pour la protection internationale et sur l'intégration des réfugiés. Dans le programme de la journée, le rôle des visas, la réinstallation, la migration professionnelle (notamment la réforme de la Blue Card), la réunification familiale furent abordés. Les questions d'intégration sociale et professionnelle étaient également traitées dans une dernière session.

Pour en savoir plus

Fiche de la réunion :

<http://www.europarl.europa.eu/committees/en/libe/events-nationalparl.html?id=20180109MNP00241>

Programme de la journée : <http://www.europarl.europa.eu/cmsdata/136140/draft-programme.pdf>

Vidéo de la réunion: <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/fr/committees/video?event=20180124-0900-COMMITTEE-LIBE>

Parlement européen / Publication de deux rapports d'analyse comparée des systèmes d'intégration en Union européenne

Le service think tanks du Parlement européen a publié deux rapports d'analyse comparative sur les politiques et les pratiques pour faciliter l'intégration sur le marché du travail des bénéficiaires de protection internationale dans ces 3 pays, qui étaient les principaux pays de destination des demandeurs d'asile en 2015-2016.

Les rapports s'intéressent particulièrement au développement des stratégies politiques pour adapter le système d'asile et d'intégration face au nombre important de nouvelles arrivées. Une attention particulière est donnée au discours politique et à l'opinion publique sur l'asile et l'intégration des réfugiés. Les rapports mettent en lumière les approches innovantes adoptées ainsi que les points d'amélioration. Ils se terminent sur les leçons apprises des développements politiques récents ainsi que par des recommandations pour améliorer l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés sur le marché du travail.

Pour en savoir plus

Rapport d'analyse comparée entre l'Autriche, la Suède et l'Allemagne: [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/614200/IPOL_STU\(2018\)614200_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/614200/IPOL_STU(2018)614200_EN.pdf)

Rapport d'analyse comparée entre la Grèce, la Hongrie et l'Italie : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/614194/IPOL_STU\(2017\)614194_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/614194/IPOL_STU(2017)614194_EN.pdf)

Commission européenne / Stratégie de l'Union européenne à l'égard de l'Irak

La Commission européenne a adopté une stratégie à l'égard de l'Irak pour relever les défis auxquels le pays fait face suite à la défaite de Daech sur le plan territorial. Des objectifs stratégiques ont été adoptés pour les cinq prochaines années parmi lesquels le renforcement du système politique irakien, un soutien humanitaire et de reconstruction, la promotion d'une croissance économique durable et inclusive, le renforcement de son identité nationale et des processus de réconciliation, la promotion d'un système juridique indépendant et efficace, et l'établissement d'un dialogue sur les migrations afin de:

- traiter les causes profondes des migrations,
- appuyer les autorités irakiennes dans la gestion des flux migratoires,
- renforcer la coopération en priorité sur la réadmission des irakiens en situation irrégulière en UE incluant un accord sur des procédures pour faciliter l'identification et le retour des migrants,
- renforcer l'assistance pour la gestion des frontières
- faciliter les contacts avec les diasporas irakiennes en UE
- l'organisation de campagnes de sensibilisation aux risques de la migration illégale et sur la lutte contre le trafic d'êtres humains et de migrants.

Pour en savoir plus

Communiqué de presse : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4_fr.htm

Communication de la Commission européenne sur la stratégie à l'égard de l'Irak : https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/join_2018_1_f1_communication_from_commission_to_inst_en_v2_p1_961709.pdf

Commission européenne / Publication d'un manuel sur l'usage des fonds européens pour l'intégration des personnes issues de l'immigration

La Commission européenne a publié une boîte à outils sur l'usage des fonds européens pour l'intégration des personnes issues de l'immigration. Se basant sur des pratiques opérationnelles de ces dernières années, cette boîte à outils a pour but de soutenir les autorités nationales et régionales dans le renforcement des synergies entre les fonds européens sous gestion partagée. Elle identifie les domaines dans lesquels les personnes migrantes font face aux challenges les plus importants, notamment l'emploi, l'éducation, l'hébergement et l'accès aux services de base.

Pour en savoir plus

Communiqué : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-364_fr.htm

Rapport : http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/social-inclusion/integration-of-migrants/toolkit-integration-of-migrants.pdf

Agences et organes de l'UE

Frontex / Communiqué sur les flux migratoires en 2017

Frontex a publié un communiqué sur les flux migratoires en 2017, relevant que la pression s'est réduite sur l'Italie et la Grèce et que l'Espagne enregistre des chiffres record. Il y a eu 204 300 franchissements illégaux des frontières en 2017, 60% de moins qu'en 2016. L'Espagne a vu doublé le nombre de migrants irréguliers détectés aux frontières de la méditerranée occidentale, avec 22 900 migrants irréguliers détectés. La situation dans la région du Rif au Maroc, principale point de transit pour les migrants allant en Espagne, a permis une hausse des départs, ajouté à un usage plus important de bateaux à forte capacité transportant ainsi beaucoup de migrants. 40% sont des algériens et des marocains.

Pour la méditerranée centrale, il y a eu 119 000 passages irréguliers enregistrés. Les nigériens sont les ressortissants les plus nombreux arrivant par cette route, suivi des guinéens et des ivoiriens.

Pour la méditerranée orientale, une hausse des traversées illégales est relevée pour le 2nd semestre de l'année 2017 malgré l'engagement permanent des autorités turques dans la gestion des frontières. Sur l'année, 41 700 détections ont été faites (frontières maritimes et terrestres). Les syriens et les irakiens restent les 2 nationalités les plus importantes arrivant en Grèce par cette route migratoire.

Pour en savoir plus

Communiqué : <http://frontex.europa.eu/news/migratory-flows-in-2017-pressure-eased-on-italy-and-greece-spain-saw-record-numbers-8FC2d4>

Bureau européen d'appui en matière d'asile / Publication d'un rapport sur les réseaux en Afghanistan

Le rapport décrit les différents types de réseaux en Afghanistan et leur importance pour les individus et les familles durant leur déplacement, ou leur réintégration après le retour d'étranger ou d'un déplacement interne dans le pays.

Pour en savoir plus :

Rapport : https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/Afghanistan_Networks.pdf

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne / Cap sur 2018

L'agence européenne publie son calendrier d'activités et d'évènements pour l'année 2018. Après l'édition de 2016, le Forum des droits fondamentaux aura une nouvelle édition au mois de septembre 2018.

Sur les enjeux de migration, l'agence poursuivra son travail d'enquête sur la discrimination et l'intégration des minorités et des migrants. Elle continuera la publication de rapports périodiques sur les enjeux migratoires et son soutien dans les hotspots en Italie et en Grèce. En mars, elle publiera un rapport sur les implications pour les droits fondamentaux de l'utilisation de données biométriques dans la gestion des frontières.

Pour en savoir plus

Article de l'agence : <http://fra.europa.eu/fr/news/2018/cap-sur-2018>

Calendrier 2018 : <http://fra.europa.eu/en/news-and-events/fra-calendar-2018>

Institutions européennes

OCDE / 1^{er} Forum International sur les statistiques relatives aux migrations

Le 1^{er} Forum International sur les statistiques relatives aux migrations s'est déroulé à Paris le 15 et 16 janvier et avait pour objectif d'améliorer la collecte et l'utilisation des données sur les flux migratoires pour une meilleure élaboration des politiques. Ce Forum est organisé par l'OCDE, l'OIM, et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA).

Pour en savoir plus

Site du Forum : <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=40782&Cr=migrants&Cr1=%20-%20.WI2vXa7iapo>

Juridictions européennes

Cour européenne des droits de l'Homme / Publication de nouvelles fiches thématiques

La Cour européenne des droits de l'homme lance cinq nouvelles fiches thématiques sur sa jurisprudence, portant notamment sur les mineurs migrants accompagnés et non accompagnés.

Pour en savoir plus

Communication de la CEDH : [https://hudoc.echr.coe.int/fre#{"itemid":\["003-5974380-7640527"\]}](https://hudoc.echr.coe.int/fre#{)

Catalogue des fiches thématiques de la CEDH : <http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=press/factsheets&c=fre>

Autres actualités européennes

Pays du Sud de l'UE (Med7) / 4^{ème} Sommet – 10 janvier 2018

Mercredi 10 janvier, les dirigeants de 7 pays du sud de l'UE (Italie, France, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre et Malte) se sont réunis à Rome pour leur 4^{ème} sommet dit du « Med7 ». Une déclaration conjointe a été publiée à l'issue du Sommet. Elle aborde les enjeux économiques et sociaux de l'UE, mais également les questions migratoires (à partir du point 8).

Les dirigeants rappellent que les pays du sud de l'Union sont particulièrement touchés et en première ligne des frontières extérieures. « *Notre rôle fondamental et la charge de la protection de ces frontières doivent être reconnus et partagés par l'UE* ». Ils appellent l'Union à redoubler d'efforts dans sa lutte contre la traite des êtres humains, les nouvelles formes d'esclavage et à « *garantir les droits de tous et protéger ceux qui ont besoin de protection internationale, en particulier les catégories les plus vulnérables* ».

Ils réaffirment leur attachement à une politique européenne commune pour éviter les flux illégaux et traiter les causes profondes des migrations massives « *par le dialogue et la coopération avec les pays d'origine et de transit* ». Ils réaffirment leur appui à la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie, et suite aux « *succès concrets obtenus au cours des derniers mois s'agissant de la dimension extérieure des migrations* », ils appellent à maintenir un financement approprié grâce au fond fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et à la facilité de l'UE pour la Turquie.

Les succès de la dimension extérieure de l'agenda migratoire doivent être complétés par la mise en œuvre du RAEC basé sur des principes de responsabilité et de solidarité, en particulier pour les Etats membres de première ligne.

La déclaration se termine sur l'accueil favorable de l'idée de consultations citoyennes dans toute l'Europe sur les priorités essentielles pour l'avenir de l'UE, organisées à partir du printemps prochain. Egalement, la déclaration soutient l'idée de listes transnationales de candidats au Parlement européen.

Le prochain sommet aura lieu à Chypre.

Pour en savoir plus

Déclaration conjointe : <http://www.elysee.fr/declarations/article/declaration-du-4ieme-southeusummit-faire-progresser-l-ue-en-201/>

Vidéo de la conférence de presse : <http://www.france24.com/fr/20180110-sommet-pays-sud-union-europeenne-rome-italie-immigration-migrants-grece-macron>

Sommet franco-britannique - 18 janvier 2018 / Déclaration conjointe et nouveau traité sur Calais

Le sommet franco-britannique s'est tenu le jeudi 18 janvier à Sandhurst au Royaume-Uni. Les enjeux migratoires et sécuritaires ont notamment fait partie des discussions. Une déclaration conjointe a été présentée à l'issue de la rencontre : *Sécurité commune : notre coopération en matière de politique de défense, de sécurité étrangère, de développement et migratoire dans toute son ampleur.*

- **Sur le Sahel**, les deux Etats se sont accordés à « **travailler en plus étroite collaboration pour combattre le terrorisme et l'instabilité au Sahel et renforcer leur coopération dans cette région** » à travers notamment les Traités de Lancaster House qui encadrent depuis 2010 leur coopération en matière de défense, de sécurité nationale et de politique étrangère. Le Royaume-Uni déploiera un soutien supplémentaire pour l'opération BARKAHNE afin d'apporter un soutien logistique aux opérations françaises. De plus, « *le Royaume-Uni et la France décident de renforcer leur coopération en matière de sécurité dans le Sahel, en appui notamment de la Force conjointe du G5 Sahel* ».
- **Sur la gestion des migrations**, les deux Etats se sont accordés sur **le traitement des flux migratoires en amont**, en responsabilisant les autorités et les communautés des pays d'accueil « *afin qu'elles mènent des actions transfrontalières et traitent les migrations sur l'ensemble de la route migratoire* ». « *Ce travail sera poursuivi à travers un nouveau dialogue stratégique franco-britannique sur la coopération sur l'amont des routes migratoires.* »
- **Sur la gestion conjointe de leur frontière commune**, « *la France continuera en 2018 de garantir une présence adéquate de forces de police tout en prenant en charge les personnes qui en ont besoin. Le Royaume-Uni s'engage à poursuivre son soutien au renforcement des mesures de sécurité dans et autour*

des ports de Calais, Dunkerque, Ouistreham et du Havre, et des installations Eurotunnel. Ces travaux comprendront **la création d'un Centre conjoint pour lutter contre la criminalité liée au franchissement illégal des frontières.** »

- Un traité qui établit un cadre juridique sur les engagements conjoints de coopération concernant la frontière a été convenu. Ce traité inclut :
 - o des dispositions incluant une application rapide du règlement Dublin III, en particulier sur les MNA demandant l'asile
 - o des dispositions sur le transfert des MNA conformément aux programmes nationaux de réinstallation
 - o l'augmentation du nombre de migrants irréguliers éloignés vers leur pays d'origine
 - o le Royaume-Uni soutiendra également la France pour la mise en place de structures d'hébergement en dehors de la région de Calais et de Dunkerque tels que des CAES.

Pour en savoir plus

Déclaration conjointe : <http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/communiqué-sommet-franco-britannique-201/>

Organisations des Nations unies

Secrétaire Général des Nations Unies / Publication du rapport du Secrétaire général sur les migrations

Le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur les migrations a été diffusé cette semaine, et s'intitule « Rendre les migrations bénéfiques à tous ». Le rapport appelle notamment les Etats à aider les migrants à réaliser leur potentiel social et économique et à promouvoir la migration légale par le biais de la migration professionnelle et de la réunification familiale. La migration professionnelle devrait ainsi permettre de répondre aux besoins du marché du travail en anticipant les tendances démographiques et les futurs besoins. Cette migration professionnelle devrait également être ouverte à tous les niveaux de compétences. Cette démarche sera possible si les Etats d'accueil ajustent leurs critères légaux d'entrée, et si les Etats d'origine facilitent les retours. En outre, les Etats devraient évaluer les besoins en termes de réunification familiale. Le rapport rappelle que la réunification familiale est un moyen de garantir le droit à la vie familiale et de promouvoir l'intégration sociale, et représente une grande partie des flux migratoires légaux.

Concernant le Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et légales lancé par la Déclaration de New-York de septembre 2016, le rapport rappelle que ce pacte devrait fournir un cadre pour les Etats membres à s'engager dans une politique qui promeut un accès légal et juste pour les migrants de toutes compétences et qui reconnaît les autres motivations à la migration notamment la réunification familiale et l'éducation. L'adoption du Pacte mondial est prévue lors d'une conférence intergouvernementale en décembre 2018 au Maroc.

Pour en savoir plus

Rapport du SGNU : https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/sg_report_en.pdf

HCR / Publication d'un rapport sur le droit à l'unité de la famille pour les réfugiés

Le HCR a publié un rapport sur le droit à l'unité de la famille pour les réfugiés et pour les personnes en besoin de protection familiale et l'application de la définition de la famille. Le rapport rappelle l'obligation positive des Etats à respecter et à garantir ce droit. Le principe de non-discrimination et l'intérêt supérieur de l'enfant peuvent être considérés comme des principes clés pour garantir et renforcer le droit à une vie familiale et à

l'unité de la famille. De plus, il rappelle l'importance d'adopter une définition flexible de la famille dans le contexte du réfugié.

Pour en savoir plus

Rapport : <http://www.refworld.org/docid/5a3ce9604.html>

OIM / Publication d'un rapport sur la vulnérabilité des migrants au trafic d'êtres humains et à l'exploitation sur les routes migratoires de la méditerranée centrale et orientale

L'OIM a publié le 21 décembre un rapport la vulnérabilité des migrants au trafic d'êtres humains et à l'exploitation sur les routes migratoires de la méditerranée centrale et orientale. Ce rapport analyse des données quantitatives, les facteurs de vulnérabilité, des expériences de violence, d'exploitation et de trafic d'êtres humains collectés durant plus de 2 ans auprès de 16 500 migrants dans 7 pays. Le rapport met en avant le risque important d'exploitation et de trafic d'êtres humains sur la route de la méditerranée centrale. De plus, les migrants d'Afrique de l'Ouest seraient plus vulnérables que les migrants d'autres pays.

Le rapport conclue sur des recommandations pour améliorer les programmes le long des routes migratoires vers l'Europe, notamment l'identification et la protection des migrants vulnérables, la prise en compte des différents risques pour les hommes, les garçons, les femmes et les filles et les différents types d'exploitation dont ils font l'objet. Parmi les recommandations, la mise en place et l'élargissement de voies d'accès légales et sûres incluant la réunification familiale et les programmes de mobilités professionnelles sont proposés.

Pour en savoir plus

Rapport : <https://reliefweb.int/report/world/migrant-vulnerability-human-trafficking-and-exploitation-evidence-central-and-eastern>

OIM / Publication des données sur les arrivées de migrants par la méditerranée en 2017

L'OIM a publié ses données sur les arrivées de migrants par la Méditerranée atteignant 171 635 personnes en 2017 et 3 116 morts/disparus, en comparaison avec 2016 avec 363 504 arrivées et 5 143 morts/disparus. Il détaille les données sur 4 pays : Italie, Grèce, Chypre et Espagne.

Pour en savoir plus

Communiqué : <https://www.iom.int/news/mediterranean-migrant-arrivals-reached-171635-2017-deaths-reach-3116>

Organisations de la société civile

ECRE / Publication d'un rapport sur le Fond européen FAMI – « Follow the Money »

Le HCR et ECRE ont publié un rapport sur l'utilisation du fond européen FAMI au niveau national. Le rapport présente une analyse critique de la mise en œuvre du fond par les programmes nationaux FAMI des Etats membres. L'objectif de ce rapport est notamment de soutenir l'évaluation de la programmation nationale du FAMI prévue courant 2018. Le rapport propose des recommandations précises pour un meilleur usage et gestion du fond et apporte une contribution à la Commission européenne, aux Etats membres et aux partenaires pour développer des instruments financiers post-2020 sur le financement de l'asile, de la migration et de l'intégration.

Pour en savoir plus :

ECRE / Publication d'une note sur le manque de données et les réformes nécessaires dans le suivi statistiques sur l'asile

ECRE a publié une note analysant le déficit de collecte de données liées à l'asile en Union européenne alors que le régime d'asile européen commun est débattu dans les hautes instances de l'organisation. Différents problèmes ont été identifiés incluant une approche restreinte des règles de collecte de données dans le cadre du règlement européen sur les statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale, ainsi que l'absence de mise en conformité avec celui-ci en parallèle de l'existence d'autres bases de données par d'autres agences européennes et internationales et par les acteurs de la société civile.

Certains outils issus de la société civile tels qu'AIDA ont dans plusieurs cas collecté et publié des informations des autorités nationales de manière plus rapide que les acteurs en charge au niveau européen.

Dans le même temps, la prolifération d'acteurs européens – le Bureau européen pour l'asile, le réseau européen des migrations, l'agence européenne des droits fondamentaux - et d'autres organismes de statistiques ont des mandats qui se chevauchent ce qui amène à une multiplication de la charge de travail pour les administrations nationales.

La note d'ECRE propose des recommandations pour remédier au déficit de collecte de données et aux obstacles identifiés, ainsi qu'une proposition de réforme du règlement afin d'étendre et d'accentuer l'obligation des Etats membres de fournir des données. Elle invite également la société civile à poursuivre son travail d'analyse et d'interprétation des données qui restent des outils cruciaux pour suivre les politiques.

Pour en savoir plus

Rapport d'ECRE : <http://www.asylumineurope.org/news/10-01-2018/policy-note-making-asylum-numbers-count-%E2%80%93-gaps-and-reform-needs-area-asylum>

AIDA / Publication des statistiques 2017 sur l'asile en Union européenne

AIDA a diffusé les statistiques 2017 sur l'asile en Union européenne. Malgré une baisse importante des demandes déposées en Allemagne (222 683 en 2017 / 745 545 en 2016), le pays reste le premier pays d'accueil pour les personnes en recherche de protection internationale, devant l'Italie et la France. Des baisses significatives sont également à noter en Hongrie et en Bulgarie, et des hausses en Italie, France, Belgique, Norvège et Slovaquie.

La Syrie et l'Afghanistan restent les deux pays dans le top 3 des nationalités des demandeurs d'asile (Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Suède, Norvège, Bulgarie, Hongrie, Slovaquie). D'autres nationalités se distinguent dans d'autres pays comme l'Italie (Nigéria, Bangladesh, Pakistan), et en Pologne (Russie, Ukraine, Tadjikistan).

Les taux de reconnaissance pour les demandeurs d'asile évoluent différemment selon les pays : en Allemagne et en Suède il a diminué alors que les principales nationalités en demande sont les mêmes ; en Belgique, Italie, Hongrie et Pologne il a augmenté. AIDA relève le cas des afghans qui continuent de faire face à « une loterie » pour obtenir une forme de protection selon les pays (France 83,1% ; Allemagne 47,5% ; Norvège 35,7% ; Hongrie 30%).

Pour en savoir plus

Rapport AIDA : <http://www.asylumineurope.org/news/18-01-2018/asylum-statistics-2017-shifting-patterns-persisting-disparities>

European Migration Network / Publication d'un rapport sur les mouvements migratoires de long de la méditerranée

L'European Migration Network (EMN) a publié un rapport sur les mouvements migratoires le long de la Méditerranée. Il a ainsi mis à jour la première version du rapport qui datait de 2015 pour prendre en compte les nouvelles politiques et interventions opérationnelles, et l'évolution des tendances migratoires. Il se base sur les dernières données d'Eurostat fournies par les Etats membres et les données de Frontex sur les détections enregistrées aux frontières extérieures de l'UE.

- Entre 2012 et 2016, près de 4 millions de demandes d'asile ont été déposées en UE et Norvège, la plupart en 2015 et 2016. Le nombre a significativement diminué en 2017 rejoignant les niveaux de 2014.
- Les Etats membres avec le nombre le plus important de demandes d'asile (2012-2016) sont l'Allemagne (41%), la Suède (9%), la France (9%), l'Italie (8%), la Hongrie (7%) et l'Autriche (7%).
- Entre 2012 et 2016, la majorité des demandeurs d'asile venait de Syrie (23%), d'Afghanistan (12%), d'Irak (8%), du Pakistan (4%), et du Kosovo (4%).
- Selon Frontex, le niveau le plus de détections de franchissements illégaux de frontières était en 2015 avec 1,82 millions. Il a diminué à 0,5 millions en 2015 et en 2017 il doit atteindre un niveau égal à 2014.
- Le nombre de morts le plus important le long des routes migratoires est enregistré en Méditerranée centrale.
- En ce qui concerne la réinstallation, depuis 2012, les pays avec le plus grand nombre de réinstallés en UE sont la Syrie, le Congo, la Somalie, l'Afghanistan, et l'Erythrée. Entre 2012 et 2016, les syriens ont été majoritairement réinstallés au Royaume-Uni, en Norvège, en Suède, en France et en Finlande.

Pour en savoir plus

Rapport : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/emn_policy_brief_on_migrants_movements_through_the_mediterranean_1.pdf

Université de Cambridge / Publication d'un rapport sur la modélisation du trafic d'êtres humains sur les migratoires le long de la méditerranée

Paolo Campana de l'université de Cambridge a publié une étude sur la modélisation du marché du passage de la frontière en se focalisant sur les passeurs. Cette étude de 18 mois se base sur des entretiens avec plusieurs acteurs et notamment sur le travail de la justice italienne sur le cas du naufrage du 3 octobre 2013 au large de Lampedusa.

Parmi ses conclusions, aucun modèle de fonctionnement des passeurs ne peut être assimilé à celui d'une mafia. Certaines routes ne seraient pas monopolisées par un réseau en particulier. Les personnes impliquées qui trafiquent sont nombreuses et indépendantes. Le marché ne serait pas coordonné mais très segmenté avec une grande concurrence. Les personnes qui trafiquent sont principalement en lien avec d'autres personnes au niveau local (au même niveau du déplacement).

Pour en savoir plus

Rapport : <http://www.cam.ac.uk/research/news/human-smugglers-operate-as-independent-traders-study-finds>

Migration Policy Institute / Publication d'un rapport sur les accords européens de partenariats de migration

En 2016, l'Union européenne a introduit un nouveau cadre pour les partenariats de migration avec les pays tiers d'origine et de transit des migrants et réfugiés. Ce rapport examine sur les 5 pays prioritaires – Ethiopie, Mali, Niger, Nigéria et Sénégal – les conséquences de l'approche de l'Union européenne sur la gestion des flux migratoires, le renforcement des frontières et les dérives possibles de cette approche. Le rapport relève que les attentes irréalistes de l'UE sans évaluation réaliste des besoins et des capacités des partenaires peuvent compromettre à long terme les enjeux de développement et les objectifs mêmes des accords.

Pour en savoir plus

Rapport : <https://www.migrationpolicy.org/research/eu-migration-partnerships-work-progress>

CICR / Publication d'un rapport sur les vulnérabilités et la protection des migrants

Le CICR a publié, le 20 décembre, le rapport d'une conférence qui a eu lieu le 22 septembre 2016 sur les vulnérabilités et la protection des migrants. Le rapport revient en détails sur les différentes thématiques abordées lors de la conférence : les enjeux de la réponse aux besoins de protection, la protection des migrants et la sécurité humaine, l'accès à la protection internationale, les disparus et les morts.

Pour en savoir plus

Rapport : <https://www.icrc.org/en/document/migrants-vulnerabilities-and-protection>

Focus nationaux

France / Publication par l'OFPPRA des données de l'asile en 2017

L'OFPPRA a publié les données de l'asile en 2017. La demande d'asile globale introduite à l'OFPPRA a atteint les 100 412, une augmentation de 17% par rapport à 2016. Sur la relocalisation et la réinstallation, 8 nouvelles missions permettant d'entendre 2 389 personnes ont été organisées en Europe pour la relocalisation, en Grèce jusqu'en septembre 2017 et en Italie pour la première fois en novembre 2017. L'Office a également poursuivi ses missions avec le HCR (13 missions) au bénéfice de réfugiés syriens en Turquie et au Liban (4 221 personnes entendues) et depuis les mois d'octobre et novembre au Tchad (230 personnes entendues) et au Niger (72 personnes dont les 25 premiers évacués de Libye par le HCR). L'ensemble de ces missions vont se poursuivre.

Pour en savoir plus

Données OFPPRA : <https://ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/les-donnees-de-l-asile-2017-a-l>

France / Nomination d'un délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés

Annoncé à l'été 2017 dans le plan d'action pour garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires, un délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés vient d'être institué auprès du ministre de l'Intérieur. Une responsabilité confiée au préfet Alain Régnier.

Nommé en conseil des ministres, ce dernier a pour mission de participer à la définition et à l'animation de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés. Pour cela, il coordonne l'action des différents ministères dans plusieurs domaines, notamment :

- l'accès aux droits ;
- la maîtrise de la langue française ;

- la prise en charge sanitaire et sociale ;
- la formation professionnelle ;
- l'accès à l'emploi ;
- l'accès au logement.

Le délégué est également en charge de l'accueil et de l'intégration des réfugiés sur le territoire et veille à leur accompagnement pendant au moins un an après leur réinstallation. Pour cela, il peut mobiliser les différents services de l'État, mais également travailler avec les collectivités territoriales, le secteur associatif et les représentants de la société civile.

Pour en savoir plus

Communiqué : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Nomination-d-un-delegue-interministeriel-charge-de-l-accueil-et-de-l-integration-des-refugies>

Allemagne / Maintien de la suspension de la réunification familiale pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire

La suspension des procédures de réunification familiale pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire en Allemagne doit prendre fin le 16 mars 2018. Cependant, des groupes parlementaires souhaitent étendre la suspension jusque fin Juillet 2018 afin d'introduire un plafond mensuel ainsi qu'un renforcement des mesures exceptionnelles.

Après plusieurs semaines de débat, un accord a été trouvé. La suspension sera prolongée jusqu'au 31 juillet, puis à partir du 1^{er} août, un quota de 1 000 personnes seraient autorisés à immigrer dans le cadre du regroupement familial. Ce plafond pourrait être relevé en cas de situations d'urgence.

Pour en savoir plus :

Article d'ECRE : <https://www.ecre.org/germany-proposals-to-uphold-cap-on-family-reunifications-despite-drop-in-potential-applicants/>

Article EU Observers : https://euobserver.com/tickers/140761?utm_medium=rss

Article RFI : <http://www.rfi.fr/europe/20180130-alle-magne-annonce-accord-regroupement-familial-refugies-merkel-spd-cdu-csu>

Royaume-Uni / Publication d'un rapport du Comité des Affaires internes sur la politique migratoire

Parmi les recommandations du rapport du Comité des Affaires internes figurent l'introduction d'une stratégie nationale pour l'intégration et garantir que les programmes de réinstallation deviennent permanents. Le rapport relève également que les intérêts supérieurs des familles et des enfants devraient être au cœur de la politique migratoire et appelle les instances à revoir les impacts de leurs politiques sur les familles et les enfants. Le comité a également mis en lumière les problématiques actuelles particulièrement sérieuses sur la détention, notamment la durée et le nombre de mise en détention pour raisons migratoires chaque année.

Pour en savoir plus

Rapport du Comité : <https://publications.parliament.uk/pa/cm201719/cmselect/cmhaff/500/50002.htm>

Réaction du Refugee Council : https://www.refugeecouncil.org.uk/latest/news/5141_refugee_council_response_to_home_affairs_committee_report_on_immigration_policy?utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=c388a2ff65-EMAIL_CAMPAIGN_2018_01_16&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-c388a2ff65-422317561

Danemark / Retrait du programme de réinstallation du HCR

Suite au passage d'une loi le 20 décembre 2017, le Danemark a supprimé son quota automatique de réfugiés réinstallés qu'elle accepte. Le gouvernement déterminera chaque année un quota. Or le Danemark faisait partie de ces pays qui soutenaient depuis de nombreuses années la réinstallation. Depuis 1989, le Danemark et le HCR s'étaient accordés sur l'accueil de 500 réfugiés à réinstaller dans le pays. Depuis 2015, le Danemark a refusé de répondre à son engagement de réinstallation. Ce sera désormais le ministre de l'immigration qui décidera du quota accepté avec comme plafond 500 réfugiés en cas de situation exceptionnelle.

Pour en savoir plus

Article : <https://www.reuters.com/article/us-denmark-refugees/denmark-no-longer-to-automatically-accept-u-n-refugee-resettlement-quota-idUSKBN1EE277>

Hongrie / Propositions de lois pour taxer les ONG qui aident les migrants

Le gouvernement hongrois a annoncé le 17 janvier qu'il proposerait une série de nouvelles lois qui taxerait et pourrait sanctionner les groupes hongrois qui aide la migration illégale et reçoivent des financements étrangers. Ces lois se nommeraient « Stop Soros ». Selon ces mesures, toute organisation qui soutiendrait la migration illégale devrait s'enregistrer et fournir leurs données à la justice. Les organisations qui reçoivent plus de fonds de l'étranger que de la Hongrie devront payer une taxe à hauteur de 25% des fonds reçus de l'étranger.

Pour en savoir plus

Article : https://euobserver.com/beyond-brussels/140590?utm_source=ECRE+Newsletters&utm_campaign=c0192b99b3-EMAIL_CAMPAIGN_2018_01_22&utm_medium=email&utm_term=0_3ec9497afd-c0192b99b3-422317561

Ecosse / Le gouvernement envisage de donner le droit de vote aux réfugiés qui vivent en Ecosse

Dans une consultation publique fin 2017, le gouvernement propose d'étendre le droit de vote pour les élections du Parlement écossais et du gouvernement local pour inclure tous les résidents d'Ecosse. Ces consultations, ouvertes jusqu'au 12 mars, ne mentionnent pas en particulier les réfugiés. Mais le porte-parole des affaires extérieures du parti écologiste appelle à ce que cette extension inclue les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le gouvernement a répondu qu'il considèrerait avec attention cet appel.

Cette consultation s'intègre dans un contexte où l'Ecosse fait preuve d'une approche progressiste sur les questions d'intégration des réfugiés. Une nouvelle stratégie a été diffusée pour les 4 prochaines années. Elle se concentre sur l'éducation, le logement, les soins de santé et l'emploi. S'éloignant de la distinction stricte de l'approche du Royaume-Uni entre réfugiés et demandeurs d'asile, elle a pour but de soutenir l'intégration des nouveaux arrivés dans les communautés écossaise dès le premier jour d'arrivée.

Pour en savoir plus

Article d'ECRE : <https://www.ecre.org/scotland-leads-the-way-on-refugee-integration/>
Stratégie du gouvernement écossais : <http://www.gov.scot/Resource/0053/00530097.pdf>
